

2021-03-31

TAUX DE SUPPLÉANCE – ÉCOLE DU PHARE ET DU TRIOLET

SECONDAIRE	TAUX	4%	TOTAL
Taux par minute (45,61 \$) 50 minutes	0,9122\$	0,04 \$	0,95 \$
Période de 65 minutes	59,29 \$	2,37 \$	61,66 \$
Période de 40 minutes	45,61 \$	1,82 \$	47,43 \$
1 journée	228,05 \$	9,12 \$	237,17 \$

Les déductions à la source / part employeur totalisent 12%, approximativement.

Sylvain Lessard
Directeur adjoint
Service des ressources humaines

SL\al